

1. INTRODUCTION: Contexte de l'université algérienne

L'histoire de l'enseignement supérieur algérien se divise essentiellement en deux phases : avant et après l'indépendance du pays en 1962. La première université créée en Algérie fut l'Université d'Alger, fondée en 1910. Ainsi, en 1962, l'enseignement supérieur algérien se réduisait à l'Université d'Alger, à deux annexes installées à Oran et Constantine.

Au lendemain de son indépendance en 1963, l'Algérie ne comptait pas plus de 2500 étudiants. Depuis, le système d'enseignement supérieur national a connu une évolution quantitative importante. Une refonte totale des programmes de formation a ainsi été proposée, dont la principale caractéristique réside dans les éléments suivants : diversification, spécialisation et professionnalisation.

1.277.0001.200.000étudiantsen2013-2014ontétéinscritsen47 universités, 10 centres universitaires, 4 annexes universitaires, 19 écoles nationales supérieures, 5 écoles normales supérieures, 10 écoles préparatoires) , l'hébergement en cité universitaire atteint 52% de l'effectif étudiant, et le transport universitaire sont des caractéristiques spécifiques du système universitaire algérien

Actuellement et face à la dégradation des conditions d'enseignement et de travail des étudiants, l'organisation d'états généraux de l'université permettant une radioscopie de l'enseignement supérieur algérien.

Aujourd'hui, l'université algérienne vit une crise multidimensionnelle endémique, traduit par la dégradation des conditions pédagogiques et de l'exercice du métier d'enseignant: amphes et salles de TD surchargés, faiblesse des moyens matériels, suppression des TP, des mémoires de fin d'études et des stages de terrain, non-respect des normes pédagogiques de l'UNESCO. La précarisation et la dépermanisation du métier de l'enseignant, une diminution du ratio d'encadrement à cause du grand déficit en enseignant permanents.

2. Concepts fondamentaux :

Dans nos conversations courantes, nous reprenons souvent certaines expressions entendues aux informations ou utilisées par différents spécialistes de la question. Nous intégrons les mots à la mode comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qui se cache derrière ces mots qui, dans certains cas, peuvent sembler synonymes. Afin de clarifier ces expressions, nous devons passer par l'étape des définitions.

Il existe une Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires qui énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique.

2.1. Morale :

La Morale c'est la science du bien et du mal, c'est une théorie relative à la conduite humaine. Elles réfèrent aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien. Elles réfèrent également aux institutions qui permettent à une société d'atteindre ses objectifs.

2.2. Ethique :

L'éthique est une discipline qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe ». Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu. Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger.

L'éthique est une démarche visant, face à un problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement. Qui se rapporte à la morale. L'éthique est plutôt la recherche du bonheur, bonheur

de l'individu qui fait le choix d'une existence, bonheur de la relation interhumaine dont il s'agit de retrouver l'authenticité et tente de repérer les principes régissant le vivre-ensemble.

2.3. Déontologie

La déontologie est la « Théorie de Devoir »: La déontologie (mot provient du grec deon, deontos, le devoir et logos le discours), est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général.

Dans un sens moins technique, et plus répandu aujourd'hui, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier.

La déontologie ou morale professionnelle. Les finalités qui nous semblent les plus explicites sont les suivantes :

- Assurer la protection du public en favorisant une pratique professionnelle consciencieuse, responsable et de haute qualité;
- Aider le professionnel à faire preuve d'un comportement éthique plus exigeant que celui qu'on attend du commun des mortels;
- Eviter des situations conflictuelles entre professionnels appartenant à une même profession ou à des professions apparentées;
- Sauvegarder une bonne image et le renom de la profession auprès du public;
- Légitimer un statut socio-économique privilégié et un statut juridique particulier (par exemple la corporation).

2.4. Distinction entre Ethique et Déontologie :

Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique.

L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

L'éthique professionnelle : L'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent?).

2.5. Droit :

Le mot droit provient du terme latin *directum*, c.a.d «en ligne droite ».

Le droit s'inspire des postulats de justice et constitue l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. La base du droit sont les rapports sociaux, lesquels déterminent son contenu et son caractère. Le droit; donc, est l'ensemble des règles permettant de résoudre les conflits au sein d'une société.

Le droit renferme plusieurs caractéristiques. Parmi d'autres, nous retiendrons la bilatéralité (un individu autre que l'affecté a le droit de lui exiger qu'il accomplisse une règle), qui concède la qualité d'impératif attributif au droit.

Le droit est également connu pour son hétéronomie (il est autarchique ; même si la personne n'est pas d'accord avec le contenu de la règle, elle doit la respecter), son altérité (les règles juridiques font toujours allusion au rapport d'un sujet avec les autres) et sa coercibilité (il permet le recours légitime à la force de l'État au cas où un citoyen ne respecte pas ses engagements voire ses obligations)

2.6. Les valeurs professionnelles

L'éthique professionnelle: l'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent). Lorsque cette réflexion devient collective et fait l'objet d'une

formalisation, la démarche devient déontologique, dans un sens large. Si ces règles ont une valeur pour l'ensemble d'une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle, il s'agit d'une déontologie au sens restreint.

En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie. Les valeurs des ingénieurs définissent un idéal général de pratique. Le bon ingénieur se distingue, entre autres, par sa compétence, son sens des responsabilités, son engagement social. Ce que cela signifie dans la pratique quotidienne, le code de déontologie aide à le comprendre en énonçant les devoirs et obligations découlant de l'idéal du groupe.

2.7. Apprentissage et enseignement :

L'apprentissage: c'est une modalité de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail de droit privé. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprentis (C.F.A.) ou un établissement d'enseignement et, en milieu professionnel (entreprise, association, organisme public).

La formation est réalisée par la voie classique ou par la voie de l'apprentissage, étudiants et apprentis obtiendront le même diplôme.

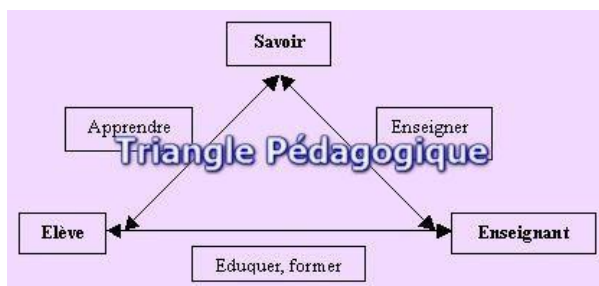
- L'apprentissage est un vecteur de réussite des politiques publiques liées à l'éducation et à l'emploi. Son développement favorise le rapprochement entre les acteurs socio-économiques et les établissements d'enseignement supérieur. Il renforce le lien entre l'offre de formation et les besoins du tissu économique permettant d'améliorer sensiblement l'insertion professionnelle.
- Le diplôme décerné en apprentissage est équivalent à celui décerné en formation classique. Ce qui compte c'est l'acquisition des compétences, peu importe les modalités

2.8. Didactique et pédagogie

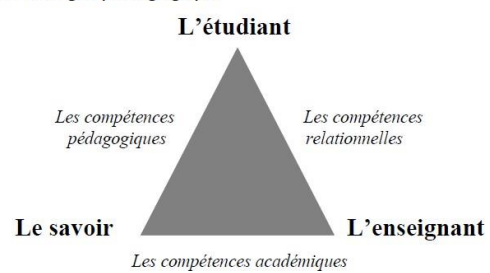
Le terme pédagogie vient du grec et signifie: "Conduire, élever"/ "Enfant". Il s'agit en effet d'un ensemble de méthodes permettant de guider un élève ou une personne dans ses apprentissages.

La pédagogie se distingue de la didactique, qui elle est propre à un domaine donné. La didactique est l'étude d'une discipline donnée et des savoirs qu'elle renferme on parle alors de "Savoirs savants".

La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre; alors que la didactique est étroitement liée au domaine et à la discipline concernée. La pédagogie est donc largement transdisciplinaire.



■ Le triangle pédagogique



Didactique et pédagogie s'appliquent toutes deux aux processus d'acquisition et de transmission des connaissances. Mais la première traite surtout des contenus du savoir, tandis que la seconde s'intéresse aux relations entre enseignants et élèves.

La didactique et la pédagogie s'intéressent aux mêmes acteurs : le savoir comme objet d'étude et le couple professeur et élèves. Toutefois, elles se distinguent entre elles par les objets étudiés. La didactique se préoccupe des questions touchant l'acte d'enseigner qui relève des disciplines et se distingue par sa nature épistémologique (nature des connaissances à enseigner) alors que la pédagogie renvoie à la conduite d'une classe, c'est-à-dire aux aspects éducatifs et relationnels qui seraient déterminants pour la progression de l'apprentissage de l'apprenant. Elle s'intéresse aux conditions qui favorisent l'apprentissage, entre autres aux démarches, aux stratégies d'apprentissage, aux pratiques des

enseignants, aux relations entre l'enseignant et l'apprenant et aux profils d'apprentissage de ces derniers.

La pédagogie se compose de deux domaines : celui des doctrines pédagogiques qui renvoie aux théories sur l'éducation et celui des méthodes pédagogiques qui renvoie à la mise en pratique des doctrines avec des outils, des techniques et des organisations éducatives (présentiel, formation à distance).

Le didacticien est un spécialiste de l'enseignement de sa discipline, c'est un médiatiseur de contenu qui met en forme des contenus selon des formats qui facilitent l'acquisition de compétences éducatives. Il s'interroge surtout sur les notions, les concepts et les principes qui, dans sa discipline, devront se transformer en contenus enseignés. Il cherche les moyens d'enseignement des concepts scolaires et des stratégies de leurs acquisitions en prenant en considération le vécu éducatif des sujets apprenants.